

Résumé de la semaine

Parution d'un nouvel arrêté jeudi 16 juin avec entrée en vigueur de nouvelles restrictions à partir du 17 juin 2022.

Retrouvez la carte des zones et le détail des restrictions page 2 et 3.

Prévisions météo

Épisode caniculaire précoce avant une chute des températures le week-end prochain !








La Vendée va connaître un épisode caniculaire cette semaine avec des températures record pour un mois de juin. Le pic d'intensité de cette canicule sera entre jeudi et samedi avec des températures qui pourront atteindre ou dépasser la barre des 40°C très localement. Les températures maximales seront très élevées mais les nuits seront également chaudes entre vendredi et samedi.

Cet épisode devrait prendre fin dimanche, avec retour de températures plus supportables, mais restant chaudes.

L'augmentation du mercure dans les jours qui viennent va entraîner une demande climatique journalière particulièrement importante. Sur ces dernières 48 heures, l'ETP journalière moyenne était de 7.5 mm à la station de Mareuil, quand elle n'était « que » de 4 mm par jour au début du mois. Cette augmentation importante de l'ETP, associée à une absence de précipitations a donc un fort impact sur les cultures.

À l'heure actuelle, il n'est pas prévu de précipitations significatives dans les jours qui viennent, peut-être que quelques millimètres pourraient arriver dans la nuit de dimanche et lundi, mais les prévisions ont encore le temps de changer.

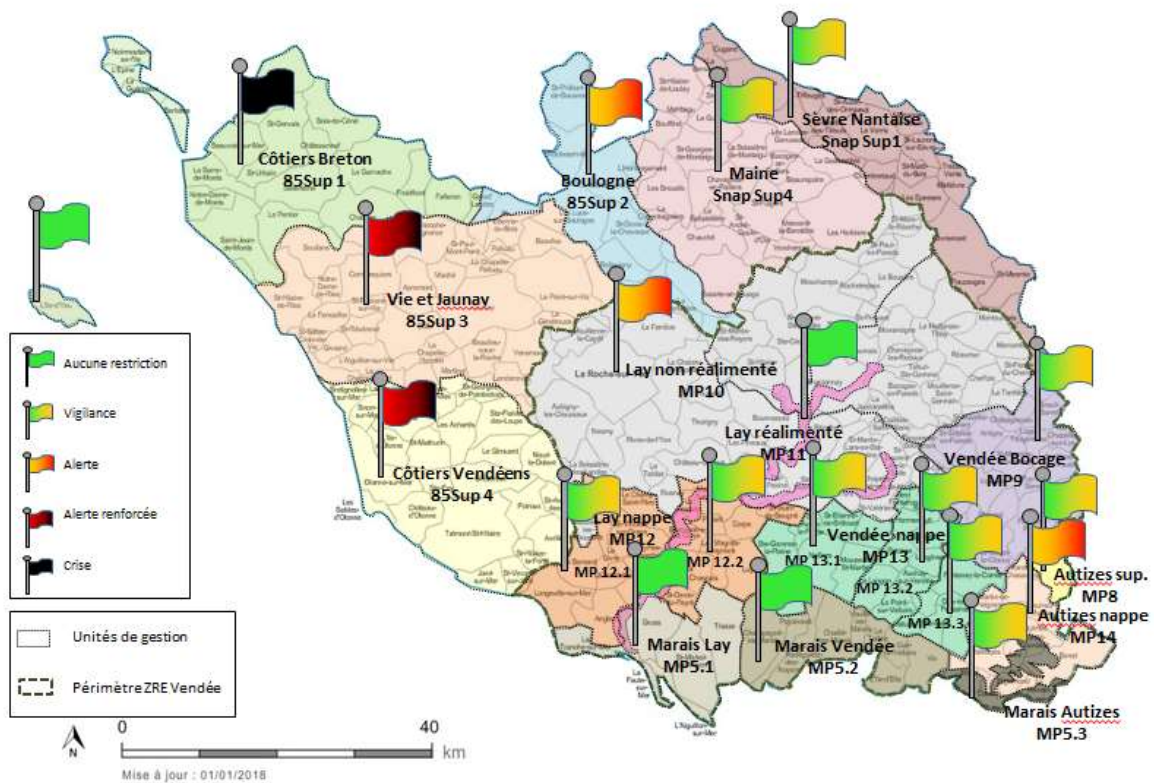
Prévisions météo à 7 jours – Saint Denis la Chevasse

	Vendredi 17/06/2022	Samedi 18/06/2022	Dimanche 19/06/2022	Lundi 20/06/2022	Mardi 21/06/2022	Mercredi 22/06/2022	Jeudi 23/06/2022
Temps							
T° min /max (°C)	20/38	22/39	19/26	17/27	16/27	15/25	14/25
Pluie (mm)	0	0	0.3	0.3	0	0.7	0

Sources : MétéoCiel

(icônes météo www.freepik.com)

Situation au 17/06/ 2022 Arrêté préfectoral n°22-DDTM85-408-409-410



Le nouvel arrêté préfectoral est paru jeudi 16 juin 2022 avec une entrée en vigueur des nouvelles mesures au vendredi 17 juin 2022.

La pluviométrie de la première quinzaine du mois de juin est proche des moyennes, mais le déficit de pluie accumulé depuis cet hiver reste fort. Alors que les fortes chaleurs à venir vont accélérer la baisse des débits des cours d'eau, la situation des nappes souterraines du sud Vendée est globalement stable.

Au vu de la situation des milieux, le Préfet de la Vendée a proposé de mettre en place de nouvelles mesures de restrictions pour les eaux superficielles et les eaux souterraines sur certains bassins. Voici le détail de ces mesures :

- ✓ en vigilance : les secteurs **Autize superficiel**, **Vendée superficiel**, **Sèvre nantaise** et **maines** (auto-limitation des prélèvements)
- ✓ en vigilance : les secteurs **Lay nappes**, **Vendée nappes** et **marais sèvre niortaise** : soit une mesure d'anticipation par l'OUGC :
 - Le secteur **Lay Ouest (Longeville)** -10% des volumes ventilés pour la quinzaine **2**.
 - Le secteur **Lay Est (Luçon)** -40% des volumes ventilés pour la quinzaine **2**
 - Le secteur **Vendée Est (Doix)** -20% des volumes ventilés pour la quinzaine **2**.
 - Le secteur **Vendée Centre (Le Langon)** -10% des volumes ventilés pour la quinzaine **2**.
 - Le secteur **Vendée Ouest (St Aubin la Plaine)** -50% des volumes ventilés pour la quinzaine **2**,
- ✓ en alerte : les secteurs **Logne Boulogne** et **Lay superficiel non réalimenté**. soit une interdiction de prélèvements tous les jours de 8h à 20h.
- ✓ en alerte : les secteurs **Autize Nappes**. Soit une réduction de 50% du volume fractionné à la semaine
- ✓ en alerte renforcée : les secteurs **Vie Jaunay** et **côtiers vendéens**. (interdiction totale des prélèvements dans les eaux superficielles).

Sur le bassin Vie et Jaunay : les restrictions **ne s'appliquent pas** aux prélèvements réalisés dans le cadre du **protocole de gestion de la Vie en aval du barrage d'Apremont**.

- ✓ en crise : le secteur **Marais Breton** (y compris secteur réalimenté). (interdiction totale des prélèvements dans les eaux superficielles)

Ces restrictions concernent les prélèvements effectués directement dans le milieu (cours d'eau, canaux, etc...). **Les prélèvements réalisés à partir des réserves** (déconnectées du milieu et à remplissage hivernal) **ne sont pas soumis à cet arrêté**, ainsi que ceux pour **l'abreuvement des animaux**.

En ce qui concerne l'eau potable :

Par arrêté préfectoral du 15 juin 2022, le préfet de la Vendée a décidé de placer à partir du 17 juin 2022 l'ensemble du département de la Vendée en alerte eau potable.

Les principales mesures sont : interdiction d'arroser en journée les jardins, les potagers, les terrains de sport, les golfs, d'irriguer les cultures. Interdiction totale d'arroser les espaces verts, de remplir les piscines, d'alimenter les fontaines, de laver les véhicules chez les particuliers et de nettoyer les façades par les particuliers.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de la Roche Sur Yon
21 BD Réaumur
85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51.36.82.22

Rédaction : ASMA Zaraa

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :

